

Expéditeur

Destinataire

, le

### **Contestation des frais non dus**

#### **Référence :**

Madame, Monsieur,

Je vous contacte concernant la facture de CHF \_\_\_\_\_ qui m'a été adressée en date du \_\_\_\_\_, cédée par \_\_\_\_\_.

Je reconnais devoir le montant de CHF \_\_\_\_\_ ainsi que les intérêts de retard de CHF \_\_\_\_\_ et les frais de rappel de CHF \_\_\_\_\_.

Toutefois, je conteste les frais ajoutés, à moins que vous ne puissiez en justifier le bien-fondé.

En effet, concernant l'application de l'article 106 du Code des obligations (CO), il est prévu le paiement d'un dommage supplémentaire uniquement dans le cas où l'intérêt moratoire ne saurait réparer l'ensemble du préjudice éprouvé par le créancier. La jurisprudence en la matière rappelle qu'il appartient au créancier de prouver ce dommage. Sans pièce tangible prouvant la somme réclamée, vous voudrez bien annuler ces frais.

En outre, l'article 27, alinéa 2 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) prévoit que les frais de représentation ne peuvent être mis à la charge du débiteur.

Je vous prie donc de me faire parvenir une nouvelle facture, comportant uniquement le montant réellement dû, à savoir la créance de base, les frais de retard ainsi que les éventuels frais de rappel.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature manuscrite